MEM	BRES	COMMUNA	PARTEMENT UTE DE COMI URA SAINT- C	MUNES DE HAUT-	Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG2022205	53-DE			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président,				
15	12	3	1	0	Raphaël PERRIN Signé par :				
délibé	egistre des rations nmunautaire	MER Bure	ate et lieu de la CREDI 20 JUI au de la Comr commune coulevard de la SAINT-CLA	LLET 2022 munauté de es a République	HAUT-JURA SANT-CLAUDE				

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----00000-----

N°20/5-3

FINANCES

SICTOM : conventions pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu les conventions transmises par le SICTOM pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés et l'entretien et la collecte de ces conteneurs sur les communes de Choux, Viry, Rogna, Vulvoz et Larrivoire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE les conventions proposées,
- AUTORISE le président à signer les conventions pour la mise en place de conteneurs sur les communes ci-dessous :
 - Choux : mise en place de 3 conteneurs-semi-enterrés (1 conteneur gris et 2 conteneurs bleu) : terrassement 4 080 € TTC + finitions 1 300 € TTC soit 5 380 € TTC,
 - Viry : mise en place de 18 conteneurs semi-enterrés (9 conteneurs gris et 9 conteneurs bleu) : terrassement 25 400 € TTC + finitions 10 660 € TTC soit 36 060 € TTC,
 - Rogna : mise en place de 5 conteneurs semi-enterrés (2 conteneurs gris et 3 conteneurs bleu) : terrassement 7 200 € TTC + finitions 2 700 € TTC soit 9 900 € TTC,

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le



ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG20222053-DE

- Vulvoz : mise en place de 2 conteneurs semi-enterrés (1 conteneur gris et 1 conteneur bleu) : terrassement 3 120 € TTC + finitions 1 080 € TTC soit 4 200 € TTC,
- o Larrivoire : mise en place de 3 conteneurs semi-enterrés (1 conteneur gris et 2 conteneurs bleu) : terrassement 4 080 € TTC + finitions 1 300 € TTC soit 5 380 € TTC
- ACTE que la Communauté de Communes s'acquittera désormais des factures d'investissement,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

Envoyé en préfecture le 23/08/2022
Reçu en préfecture le 23/08/2022
Affiché le
ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG202222054-DE

Délibération conforme
Le Président,

Raphaël PERRIN Signé par :

MEN	IBRES	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents			
15	12	3	1	0			
		Date et lieu de la séance					
délibér	egistre des rations imunautaire	Bure	CREDI 20 JUII au de la Comr commune oulevard de la SAINT-CLAI	nunauté de es a République			

PRESENTS: Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/5-4

PATRIMOINE / BATIMENTS

Zone du Curtillet à Pratz : avenant au bail Lépine

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu le montant de loyer fixé à 450 € HT depuis le 01/01/2020,

Vu le montant des impayés en date du 18/07/2022 d'un montant de 12 868.92€,

Vu le plan d'échelonnement de la dette proposé par la chambre des métiers et validé par la société LEPINE à hauteur de 1100 euros par mois et la demande de la SA LEPINE de prolonger le bail,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- AUTORISE la prolongation du bail de location pour une durée de 12 mois du 01/07/2022 jusqu'au 30/06/2023 moyennant un loyer mensuel de 450 € HT et 30 € HT de charges,
- PRECISE que le bail pourra être renouvelé à la condition expresse du respect du plan d'échelonnement de la dette présenté soit un règlement à hauteur de 1100 euros HT par mois et que tout manquement à ce plan à compter du 01.08.2022 mettrait fin de manière immédiate au présent bail,
- RAPPELLE que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

МЕМ	BRES	COMMUNA	PARTEMENT UTE DE COMN URA SAINT- C	IUNES DE HAUT-	Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG20222061-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président,
15	12	3	1	0	Raphaël PERRIN Signé par :
Extrait du re délibér Bureau com	ations	MER Bure	ate et lieu de la CREDI 20 JUIL au de la Comm commune coulevard de la SAINT-CLAU	LET 2022 nunauté de s République	HAUT-JURA SAINT-CLAUDE S

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/6-1

ÉCONOMIE

ZAC de Champfrévan : vente à la société Arc Outils

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la demande de l'entreprise Arcoutils située à Chassal Molinges

Vu la délibération n° 11/6-1 du Bureau Communautaire du 02 septembre 2015 relative à l'harmonisation des tarifs des parcelles des zones d'activités,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée 113B406 à l'entreprise Arcoutils,
- ACTE que cette vente aura lieu après le bornage de la parcelle,
- ACTE que les frais de bornage seront refacturés à l'entreprise,
- VALIDE le prix de vente à 6 € le m²,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



MEM	BRES	DE COMMUNA J		Envoyé en préfecture Reçu en préfecture le Affiché le ID: 039-200026573-		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		Délibératio Le Pré
15	12	3	1	0		Raphaël Signë
		D		n Signe		
Extrait du r délibér Bureau com	_	MER Bure	7	Plern? (

Envoyé en préfecture le 22/07/2022
Reçu en préfecture le 22/07/2022
Affiché le
ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG20222081-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :

HAUT-JURA
SAIHT-CLAUDE

PRESENTS: Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/8-1

ENVIRONNEMENT / SPANC

SPANC : approbation du contrat de contrat d'hébergement et du contrat de maintenant avec la société Ypresia

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article n°7-5 relatif à l'assainissement non collectif,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°14/8-1 du 15 décembre relative à l'acquisition du logiciel auprès de la société Ypresia,

Vu les contrats de maintenance et d'hébergement transmis par la société Ypresia,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le contrat Y-Assainissement d'un montant de 1 200 € HT annuel sur 48 mois, renouvelable par reconduction expresse,
- **APPROUVE** le contrat d'hébergement annuel pour un montant de 1 200 € HT sur 48 mois, renouvelable par tacite reconduction par périodes annuelles,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Roland Frezier, Secrétaire

----00000-----

Envoyé en préfecture le 22/07/2022 DEPARTEMENT DU JURA Reçu en préfecture le 22/07/2022 **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-MEMBRES** Affiché le JURA SAINT- CLAUDE ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG20222091-DE Délibération conforme **Absents** En exercice Excusés **Pouvoirs Présents** Le Président, Raphaël PERRIN 3 0 12 15 Signé par : Date et lieu de la séance **MERCREDI 20 JUILLET 2022** Extrait du registre des Bureau de la Communauté de délibérations communes Bureau communautaire

13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE

PRESENTS: Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----00000-----

N°20/9-1

PATRIMOINE / BATIMENTS

Réhabilitation des ateliers Carnot en bâtiment associatif : fiche modificative n°2 – avenant n°2 du lot n°2 « Démolition » - entreprise SERRAND TP

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

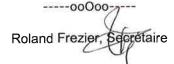
Vu les modifications apportées par l'entreprise SERRAND TP au lot n°2,

Vu l'avenant n°2 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juillet 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE I'avenant n°2 pour un montant de 3 152 € HT soit 3 782.40 € TTC,
- APPROUVE le nouveau montant du marché à 45 603.50 € HT soit 54 724.20 € TTC,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



MEMBRES		COMMUNA	EPARTEMENT UTE DE COMI URA SAINT- C	MUNES DE HAUT-	Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG202220101-DE				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président,				
15	12	3	1	0	Raphaël PERRIN Signé par :				
		D	ate et lieu de la	a séance	0 digric par :				
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Bure	CREDI 20 JUI au de la Comr commune oulevard de la	munauté de es	HAUT-JURA SAINT-CLAUDE				

SAINT-CLAUDE

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/10-1

TOURISME

Activités Nordiques : saison 2022/2023 - dates d'ouvertures

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 7-3 « Equipement touristiques : la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski nordique »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- VALIDE les dates d'ouvertures du domaine nordique du samedi 19 novembre 2022 au dimanche 2 avril 2023,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-MEMBRES JURA SAINT- CLAUDE En exercice Excusés **Pouvoirs** Absents Présents 3 0 15 12 Date et lieu de la séance **MERCREDI 20 JUILLET 2022** Extrait du registre des

Envoyé en préfecture le 22/08/2022 Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le

ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG2220102B-DE

Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :

Pleves O

PRESENTS: Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

Bureau de la Communauté de

communes

13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/10-2

délibérations

Bureau communautaire

TOURISME

Activités Nordiques : tarifs 2022/2023

Comme chaque année, il y a lieu de fixer le prix des redevances d'accès au domaine nordique des Hautes-Combes et de valider les tarifs de l'Espace Nordique Jurassien, pour les Pass Montagnes du Jura et de Nordic France pour les Pass Nationaux.

Il est rappelé que les principes tarifaires des activités nordiques sont encadrés par l'Espace Nordique Jurassien (tranches d'âges, réciprocité, durée de validité...).

Pour rappel, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude fixe les tarifs : des pass nordiques (séances et multi journaliers – sauf hebdo, saison sur son site), des tarifs balades/raquettes (séances et multi journaliers – sauf hebdo), des pass chiens de traineaux (séances, multi journaliers et saison), de la salle hors des Dolines et des frais divers liés au fonctionnement.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

FIXE les tarifs et conditions suivants :



1) DOMAINES DE VALIDITE

	ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG2220102	B-DE	
HAUTES-COMBES (HC)	MONTAGNES DU JURA (MDJ)	NATIONAL (NAT.)	
Tarifs fixés par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	Tarifs fixés par l'Espace Nordique Jurassien	Tarifs fixés par Nordic France	
Validité secteur nordique des Hautes-Combes. Réciprocité skis aux pieds sur la Station des Rousses et Giron : Départ depuis le secteur des Hautes-Combes et arrivée sur les pistes hors secteur skis aux pieds (La réciprocité n'inclut pas le stationnement sur les parkings hors secteur)	Validité sur tous les domaines nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande. (Toutes activités nordiques confondues hors chiens de traineaux).	Validité sur tous les sites adhérents à Nordic France (sauf Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées) et en Suisse Romande (toutes activités nordiques confondues hors chiens de traineaux).	

2) CATEGORIES D'AGES

HAUTES-COMBES							
Bambin* Jeune Adulte Vermeil*							
Moins de 6 ans	De 6 ans à 15 ans	De 16 à 75 ans	A partir de 76 ans				

^{*} Gratuit sur présentation d'un justificatif OBLIGATOIRE

MONTAGNES DU JURA						
Bambins* Jeunes Adultes						
Moins de 6 ans	De 6 à 15 ans	A partir de 16 ans				

^{*} Gratuit sur présentation d'un justificatif OBLIGATOIRE

NATIONAL						
Bambins*	Jeunes	Adultes				
Moins de 5 ans	De 5 à 15 ans	A partir de 16 ans				

^{*} Gratuit sur présentation d'un justificatif OBLIGATOIRE

3) PASS NORDIQUE

a) Pass saison : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traineaux.

Périodes de vente :

Chodes de vente.		
PERIODE	DU	AU
PROMO 1	15/09/2022	15/11/2022
PROMO 2	16/11/2022	16/12/2022
SAISON	A partir du	17/12/2022

Catégories	SAISON HC PROMO	SAISON HC	SAISON MDJ PROMO 1	SAISON MDJ PROMO 2	SAISON MDJ	SAISON NAT. PROMO	SAISON NAT.	CONDITIONS
Bambin			Gratuit				Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)	
Jeune	31 €*	37 €*	44 €*		49 €*	65 €	75 €	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte	75 €*	88 €*	104 €*	121 €*	132 €*	180 €	210 €	
Vermeil	Gratuit							Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Etudiant**	53 €	68 €						Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité (Obligatoire)
Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude**	73 €	83 €						Sur présentation d'un justificatif de – de 3 mois (Obligatoire)

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le



Catégories	SAISON HC PROMO	SAISON HC	SAISON MDJ PROMO 1	SAISON MDJ PROMO 2	SAISON MDJ	SAID 039- NAT. PROMO	200026573-20 SAISON NAT.	220720-HJSCSG222010 CONDITIONS	2B-DE
Personne en situation de handicap Jeune			22 €		24,5 €			Tarif réduit pour les personnes en situation de handicap sur les Pass saison Montagnes du Jura Adulte et Jeune : 50% de réduction sur le tarif en	
Personne en situation de handicap Adulte			52 €	60,5 €	66 €			sur le tarif en vigueur pour toute personne en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif. Les demandes se font auprès de l'Espace Nordique Jurassien uniquement.	

*PASS FAMILLE: Quelle que soit la période, pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille. Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.

** Non cumulable avec d'autres promotions/réduction

b) Pass séances et Multi-journaliers – Individuels : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traineaux.

Catégories	Séance H-C	2 jours** H-C	3 jours** H-C	4 jours** H-C	5 jours** H-C	HEBDO** MDJ	CONDITIONS
Bambin			Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)				
Jeune	5,50 €*	10,00 €*	15,00 €*	20,00 €*	25,00 €*	32,00 €*	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte	8,50 €*	16,00 €*	23,00 €*	30,00 €*	37,00 €*	49,00 €*	
Vermeil			Grat	uit			Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Personne en situation de handicap + accompagnateur	3,00 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €		Sur présentation d'un justificatif (Obligatoire). Tarif applicable pour toute personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnant si ce dernier est nécessaire pour l'aider dans la pratique.
Carte avantages jeune***	7,00 €			Total Control			Sur présentation de la carte avantages jeune en cours de validité et de la carte d'identité (Obligatoire) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Carte avantages jeune (Coupon)***	Gratuit						Sur présentation de la carte avantages jeune et du coupon en cours de validité et de la carte d'identité (Obligatoire) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Etudiant***	7,00 €						Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité (Obligatoire) – Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Hôte- Jeune***	4,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint- Claude (Obligatoire)
Hôte – Adulte***	7,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint- Claude (Obligatoire)
Scolaire***	2,00 €						Jeunes et encadrants : pendant les périodes et le temps scolaire et dans le cadre d'un encadrement pédagogique
Scolaire territoire ***	Gratuit						Ecoles, Collèges et Lycées du territoire : pendant les périodes scolaires et dans le cadre d'un encadrement pédagogique

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le



Catégories	Séance H-C	2 jours** H-C	3 jours** H-C	4 jours** H-C	5 jours** H-C	HEBDO** MDJ	CONDITIONS
Intempéries Damage Partiel***	5,00 €						Tarif unique : Uniquement sur décision du Vice-Président en charge du nordique

*PASS FAMILLE : Pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille.

c) Pass séances et Multi-journaliers – Groupes : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traineaux.

	Gro	upe de 10 per	rs à 19 pers : - 5	5%		
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	5,20 €	9,50 €	14,30 €	19,00€	23,80 €	30,40 €
Adulte	8,10 €	15,20 €	21,90 €	28,50 €	35,20 €	46,60 €
	Gre	oupe à partir d	le 20 pers : - 10	%		
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	5,00 €	9,00 €	13,50 €	18,00 €	22,50 €	28,80 €
Adulte	7,70 €	14,40 €	20,70 €	27,00 €	33,30 €	44,10 €

d) Baladaski

Extension séance:

Catégories	Extension Séance	CONDITIONS
Jeune	Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR	Sur présentation d'un Pass Nordique en cours de validité Secteur des Hautes-Combes, Station des Rousses ou Montagnes du Jura. (Obligatoire)
Adulte	Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR	Sur présentation d'un Pass Nordique en cours de validité Secteur des Hautes-Combes, Station des Rousses ou Montagnes du Jura. (Obligatoire)

Option saison:

Catégories	Option Saison	CONDITIONS
Jeune	Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR	Sur présentation ou achat d'un Pass Saison 2020/2021 Secteur des Hautes-Combes ou Station des Rousses (Obligatoire)
Adulte	Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR	Sur présentation ou achat d'un Pass Saison 2020/2021 Secteur des Hautes-Combes ou Station des Rousses (Obligatoire)

4) PASS BALADE

a) Pass saison balade : raquettes et piétons uniquement.

Catégories	SAISON MDJ BALADE	CONDITIONS
Bambin	Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Jeune	21,00 €	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte	46,00 €	

^{**} Jours entiers consécutifs

^{***} Non cumulable avec d'autres promotions/réduction



ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG2220102B-DE

b) Pass séance et multi-journaliers balade - Individuels : raquettes et piétons uniquement.

Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	HEBDO**	CONDITIONS
Bambin	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Jeune	2,50 €*	4,00 €*	6,00 €*	8,00 €*	10,00 €*	11,00 €*	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte	4,00 €*	7,50 €*	11,00 €*	14,50 €*	18,00 €*	23,00 €*	
Vermeil	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Personne en situation de handicap + accompagnateur	1,50 €	3,00 €	4,50 €	6,00 €	7,50 €		Sur présentation d'un justificatif (Obligatoire). Tarif applicable pour toute personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnant si ce dernier est nécessaire pour l'aider dans la pratique.
Carte avantages jeune***	3,00 €	Val. i		No.			Sur présentation de la carte avantages jeune en cours de validité et de la carte d'identité (Obligatoire)
Etudiant***	3,00 €						Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité (Obligatoire)
Hôte – Jeune***	2,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude (Obligatoire)
Hôte – Adulte***	3,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude (Obligatoire)
Intempéries Damage Partiel***	2,00 €						Tarif unique : Uniquement sur décision du Vice-Président en charge du nordique

^{*}PASS FAMILLE : Pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille.

c) Pass séance et multi-journaliers balade - Groupes : raquettes et piétons uniquement.

	Gro	upe de 10 per	s à 19 pers : - 5	5%		
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	2,40 €	3,80 €	5,70 €	7,60 €	9,50 €	10,50 €
Adulte	3,80 €	7,10 €	10,50 €	13,80 €	17,10 €	21,90 €
	Gr	oupe à partir d	e 20 pers : - 10	%		
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	2,30 €	3,60 €	5,40 €	7,20 €	9,00 €	9,90 €
Adulte	3,60 €	6,80 €	9,90 €	13,10 €	16,20 €	20,70 €

5) PASS CHIENS DE TRAINEAU

Catégories	Séance	2 jours*	Hebdo**	Saison
Chiens Amateur	15.5 €	27 €	77 €	185 €
Chiens Professionnel Baptême ou équivalent 12 chiens initiation	52 €			350 €
Chiens Professionnel Baptême ou plus de 12 chiens initiation				700

^{**} Jours entiers consécutifs

^{***} Non cumulable avec d'autres promotions/réduction

6) AUTRES TARIFS

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le



ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG2220102B-DE

a) Frais d'expédition	ID: 039-200020573-20220720-F135C5G222010				
LETTRE SUIVIE - FRANCE					
Lettre suivie de 1g à 20g	1,50 €				
Lettre suivie de 21g à 50g	2,00 €				
Lettre suivie de 51g à 100g	3,00 €				
Lettre suivie de 101g à 250g	4,50 €				
Lettre suivie de 251g à 500g	6,00 €				
Lettre suivie de 501g à 1kg	7,00 €				

b) Duplicata

Les frais de dossier pour la délivrance d'un duplicata Pass Saison secteur Hautes-Combes : 10€. Le duplicata est délivré par le Communauté de Communes.

Les frais de dossier pour la délivrance d'un duplicata Pass Saison Montagnes du Jura : 15€. Le duplicata est délivré par l'Espace Nordique Jurassien.

c) Brassard

Le produit « Brassard » : 0,50€

d) Absence de pass

L'amende forfaitaire pour l'absence de Pass, usage non conforme, périmé ou falsifié constaté par un agent de l'exploitation

Adulte	24,00€
Jeune	15,00€

e) Salle hors sac des Dolines

La salle hors sac des Dolines est mise à disposition des skieurs/promeneurs du 18 décembre 2021 au 03 avril 2022.

Tarif accès salle hors sac :

Salle hors sac	2,00€

L'accès à la salle hors sac est gratuit pour les personnes détentrices d'un Pass en cours de validité.

- ACTE les tarifs et conditions de l'Espace Nordique Jurassien et de Nordic France,
- VALIDE les conditions générales de vente,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE				Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG202220103-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		Délibération conforme Le Président,
15	12	3 1 0			Raphaël PERRIN Signé par :	
			ate et lieu de la	a séance		O Signe par .
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 20 JUILLET 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République			1	HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

SAINT-CLAUDE

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/10-3

TOURISME

Activités Nordiques : Espace Nordique Jurassien - convention de gestion 2022/2023

Vu la délibération n°20/10-2 du Bureau Communautaire du 20 juillet 2022 validant les tarifs des activités nordiques pour la saison 2022/2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention entre l'Espace Nordique Jurassien et la Communauté de Communes fixant le montant des rétrocessions financières

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre l'ENJ et la Communauté de Communes
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

----ooOoo-----

MEM	BRES	COMMUNA	PARTEMENT UTE DE COMI URA SAINT- C	Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220720-HJSC
En exercice	cice Présents Excusés Pouvoirs Absents		Délibération conforme Le Président,	
15	5 12 3 1 0		Raphaël PERRIN	
		Da	ate et lieu de la	Signé par :
Extrait du r délibér Bureau com	ations		CREDI 20 JUI au de la Comr commune	HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

13bis boulevard de la République **SAINT-CLAUDE**

0720-HJSCSG202220104-DE onforme lent, ERRIN ar:

PRESENTS: Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard. Frédéric Herzog

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----00000-----

N°20/10-4

TOURISME		

Office de Tourisme : convention avec le comité Interprofessionnel de Gestion du Comté

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-7 « Soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la proposition d'un partenariat annuel d'échange de promotion mutuelle avec le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC),

Vu la convention proposée définissant les engagements de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE la convention proposée pour une durée d'un an à compter de sa signature,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----00000-----

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-**MEMBRES** Affiché le JURA SAINT- CLAUDE En exercice Présents Excusés **Pouvoirs Absents** 3 15 12 1 0 Date et lieu de la séance **MERCREDI 20 JUILLET 2022** Extrait du registre des Bureau de la Communauté de délibérations communes Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 22/07/2022
Reçu en préfecture le 22/07/2022
Affiché le
ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG202220121-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par:

HAUT-JURA

SAINT-CLAUDE

PRESENTS: Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/12-1

CULTURE

Conservatoire de musique : création d'une option musique - collèges du Pré Saint-Sauveur et St-Oyend

Vu les statuts de la collectivité notamment l'article 6-4-1 donnant compétence en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la création d'une option musique dans les collèges du Pré Saint-Sauveur et Saint-Oyend à Saint-Claude,

Vu lest trois groupes de niveaux proposés, à savoir : débutant, fin 1er cycle, début 2ème cycle,

Vu la nécessité de préciser les tarifs pour cette option,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE l'option musique dans les collèges du Pré Saint-Sauveur et Saint-Oyend à Saint-Claude,
- APPROUVE les tarifs ci-dessous :
 - o Débutants : tarif « formation musicale seule ».
 - o 1er et 2ème cycles : tarif « Formation Musicale + instrument »
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Roland Frezier Secrétaire

----000009----

MEMBRES		COMMUNA	EPARTEMENT UTE DE COMM URA SAINT- C	NUNES DE HAUT-	Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG20222051		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président,		
15	12	3	1	0	Raphaël PERRIN Signé par :		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 20 JUILLET 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			HAUT-JURA SAINT-CLAUDE		

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/5-1

FINANCES

Animation du territoire : demandes de subventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de la Fanfare du Haut-Jura,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

M. Raphaël Perrin ne participe pas au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- DECIDE d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :
 - o Fanfare du Haut-Jura : 300 €
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Roland Frezier Secrétaire

----ooOoo-----

MEMBRES		COMMUNA	EPARTEMENT UTE DE COMM URA SAINT- C	IUNES DE HAUT-	Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG2022205		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président,		
15	12	3	1	0	Raphaël PERRIN Signé par :		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 20 JUILLET 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			HAUT-JURA SAINT-CLAUDE		

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/5-1-1

FINANCES

Animation du territoire : demandes de subventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'Union sportive et culturelle de La Pesse,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

M. Claude Mercier ne participe pas au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :
 - Union sportive et culturelle de La Pesse : 3 000 €
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE				Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG202220512-DE
En exercice	Présents	Excusés	Excusés Pouvoirs Absents 3 1 0			Délibération conforme Le Président,
15	12	3				Raphaël PERRIN Signé par :
			ate et lieu de la	a séance	0	O signo par :
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 20 JUILLET 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République				HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

SAINT-CLAUDE

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

PRESENTS: Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/5-1-2

FINANCES

Animation du territoire : demandes de subventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'UTTJ,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :
 - o UTTJ: 500€
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

----ooOoo----

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-				Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG202220)513-DE
		JURA SAINT- CLAUDE					
En exercice	Présents	Excusés	Excusés Pouvoirs Absents 3 1 0			Délibération conforme Le Président,	
15	12	3				Raphaël PERRIN Signé par :	
			Date et lieu de la séance			O Signo par :	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 20 JUILLET 2022 Bureau de la Communauté de communes			Ż	HAUT-RURA SAINT-CLANIDE	

13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE

PRESENTS: Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS: Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/5-1-3

FINANCES

Animation du territoire : demandes de subventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de la Fédération Musicale de Franche-Comté,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :
 - o Fédération Musicale de Franche-Comté : 750 €
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

MEMBRES		COMMUNA	PARTEMENT UTE DE COMN URA SAINT- C	IUNES DE HAUT-	Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG20222052-		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président,		
15	12	3	1	0	Raphaël PERRIN Signé par :		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 20 JUILLET 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			HAUT-JURA SAINT-CLAUDE		

EXCUSES: Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

N°20/5-2

FINANCES

SICTOM : avenants à la convention de mise en place de conteneurs semi-enterrés pour les communes de Lavans-Lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avenant n°7 transmis par le SICTOM pour l'ajout de deux conteneurs semi-enterrés sur la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude,

Vu l'avenant n°4 transmis par le SICTOM pour l'ajout de six conteneurs semi-enterrés sur la commune de Coteaux du Lizon,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE les avenants proposés,
- AUTORISE le président à signer l'avenant pour la prise en charge suivante :
 - Lavans-Lès-Saint-Claude : ajout de deux conteneurs à Ponthoux 4 200 € TTC (terrassement et finitions)
 - Coteaux du Lizon : ajout de six conteneurs à Cuttura 12 600 € TTC (terrassement et finitions)
- ACTE que la Communauté de Communes s'acquittera désormais des factures d'investissement,

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le



ID: 039-200026573-20220720-HJSCSG20222052-DE

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----00000-----